

# Gym' Colline de Pessicart

## Fiche d'adhésion enfants saison 2023-24

CADRE RESERVE A LA GYM'  
Réglement le : Licence N°

Reprise mardi 5 sept.  
à l'école du Righi !

Collez ici  
la photo de votre  
enfant

INSCRIPTION  RE-INSCRIPTION

Pour une ré-inscription indiquez uniquement Nom/Prénom et les changements depuis la saison précédente.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Téléphone : ..... Courriel : .....@.....



Récréa'Gym (6-7 ans)  
Mardi 16h45 - 17h45

Récréa'Gym (8-10 ans)  
Jeudi 16h45 - 17h45

150\* €

150\* €

Informations et vie de votre association sur :  
[gymcolline-pessicart.com](http://gymcolline-pessicart.com)

**(\*) Inclus dans la cotisation : la licence fédérale de 18 € (elle vous sera envoyée par courriel) et l'adhésion au Comité de Quartier Pessicart-Mantega-Righi-Cyrnos-Le Piol de 7 € pour l'année 2023-24. Merci de prendre note que chaque formule correspond à un forfait annuel et n'est pas remboursable sauf dispositions particulières liées à une éventuelle crise sanitaire. Les cours se déroulent toute l'année dans le gymnase de l'école du Righi (189 av. de Pessicart à Nice) du 5 septembre 2023 au 27 juin 2024 hors vacances scolaires & jours fériés.**

Je déduis **10 €** si un deuxième enfant du même foyer s'inscrit à la Gym' (déduction sur une inscription)  
Prénom et Nom : .....

**Si vous habitez dans une des 37 résidences suivantes : 56 MANTEGA RIGHI, 63 PESSICART, 63 PESSICART, AMIRANTES (LES), ARCADIE (L'), ARIETTE (L'), ASL DU PIOL, CASTORS DU GRAND PIN (LES), CLAIR LOGIS (LE), EDEN PALAIS (L'), EDEN PARK AZUR, ESPERANZA (L'), FLORILÈGE (LE), GÉMEAUX (LES), GRAND LARGE 1 (LE), GRAND LARGE 2 (LE), HAUTS DE PESSICART (LES), JASMIN (LES), MARGUERITE (LE), MARIE GEORGE (LE), MARIE LINE (LE), MARIGNAN (LE), MONTE VERDE (LE), OLIVAIE (L'), PARC MONTEBELLO (LE), PESSICART (LE), RESIDENCE ANASTASIA, RESIDENCE ANTONIA, RÉSIDENCES DU PIOL (LES), RESIDENCES ESTELLA, RIGHI PALACE (LE), SAINT JEAN (LE), SAINT LOUIS (LE), VILLA ANASTASIA, VILLA DU MAIL, VILLA DU PIOL, VILLAS DE CESSOLE (LES); merci de déduire 5 €.**

Je déduis **5 €** de ma formule car ma copropriété (ci-dessus) est **adhérente 2023-24** au Comité de Quartier > attention, une seule déduction par foyer

Je règle la somme de : .....€ par chèque à l'ordre de « GV de la Colline de Pessicart »

**Merci de joindre à cette fiche datée & signée (recto-verso) votre règlement correspondant**

> rappel : les coupons sport ANCV sont acceptés

et faire parvenir le tout au siège de l'association :

Gym' Colline - 225, av de Pessicart - 06100 NICE

Informations : 06 21 34 06 57 - 06 62 70 63 99

IMPORTANT n'oubliez pas  
de compléter le verso

Date & signature du responsable légal

# GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE LA COLLINE DE PESSICART

225 av. de Pessicart - 06100 Nice  
06 21 34 06 57 - gym.colline@gmail.com

## AUTORISATION PARENTALE ET DECHARGE DE RESPONSABILITE ANNEE 2023-2024

Je soussigné(e) Mme, Mr ..... agissant en qualité de : père, mère, tuteur <sup>(1)</sup>

autorise mon enfant :

Nom : .....	Prénom : .....
Né(e) le : .....	N° de licence : .....
Adresse : .....	.....
.....	Tél. : .....

à participer aux séances de Gymnastique Volontaire :

le ..... (jour) de ..... à ..... (heure)  
dans les locaux utilisés par la section de Gymnastique Volontaire.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'accueil et d'animation et je précise que mon enfant rejoindra son domicile accompagné de :

Mme, Mr ..... qualité ..... ① .....

Mme, Mr ..... qualité ..... ① .....

Je porte ci-après à la connaissance du Président et de l'Animateur de la section le(s) renseignement(s) suivant(s) <sup>(2)</sup> : (à signaler tout particulièrement : asthme – diabète – épilepsie – hémophilie – atteintes cardiaques).

En cas d'urgence, je demande de prévenir : (par ordre de préférence)

Mme, Mr ..... ① .....

Mme, Mr ..... ① .....

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

à ....., le .....  
« Lu et approuvé »      Signature

A conserver par la section

<sup>(1)</sup>Rayer la mention inutile

<sup>(2)</sup>Tout élément particulier et nécessaire à la sécurité de l'enfant